



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ RGPD

I. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Perfectis Formations est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans l'accompagnement, la formation des esthéticiennes, visant au développement de leurs compétences.

DÉFINITIONS

Aux fins des présentes conditions générales de vente, les termes suivants sont employés avec le sens précisé ci-après :

« **Client** » : désigne toute personne physique ou morale qui conclut une convention avec PERFECTIS FORMATIONS pour la réalisation d'une action de formation, en présentiel ou à distance, ou pour l'achat d'un cours en ligne.

Lorsqu'il s'inscrit à une action de formation, le Client agit à des fins professionnelles et plus précisément dans le cadre de son activité d'esthéticienne.

« **Stagiaire** » : désigne la personne physique participant effectivement à l'action de formation. Le Stagiaire peut être le Client lui-même ou un participant désigné par le Client.

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des formations et prestations proposées par PERFECTIS FORMATIONS, quel que soit leur thème, leur durée, leur lieu ou leur modalité (présentiel, distanciel, cours en ligne, coaching inter ou intra-entreprise).

Toute inscription à une formation ou l'achat d'un cours en ligne implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, des présentes conditions générales de vente ainsi que des conditions particulières mentionnées sur le devis, la convention ou le contrat de formation.

Article 2 – Informations précontractuelles

Pour chaque action de formation, une fiche programme est mise à disposition. Elle précise notamment : l'intitulé, les objectifs de la formation, le public concerné, les prérequis, la durée, le tarif, les modalités d'admission, les délais d'accès, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de suivi pédagogiques et d'évaluation, les indicateurs de résultats, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et les informations pratiques.

Une convention de formation incluant le devis, est établie pour chaque demande d'inscription. est transmise au client ou au stagiaire bénéficiaire, conformément à la réglementation applicable.

Pour chaque demande d'inscription, un devis est établi. Une convention de formation est ensuite transmise au Client ou, le cas échéant, au stagiaire bénéficiaire, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 – Inscription et contractualisation

L'inscription devient définitive à réception de la convention ou du contrat de formation signé, assorti du règlement demandé.

Perfectis formations se réserve le droit de refuser une inscription si les conditions de participation ne sont pas remplies (prérequis, effectif maximal atteint, difficultés logistiques, etc.).

Pour garantir des conditions pédagogiques optimales, chaque session est organisée avec un nombre limité de participants, fixé à 8 personnes maximum.

Les demandes sont traitées par ordre de réception. L'envoi d'un devis a uniquement valeur de proposition et ne constitue pas une inscription ferme.

Dès validation de la demande d'inscription, une convention de formation professionnelle est adressée par mail au Client, en application des dispositions du Code du travail. L'inscription devient définitive à réception, dans un délai de 15 jours, de la convention signée accompagnée du règlement prévu (virement ou chèque encaissé 2 mois après la formation). Passé ce délai, la place peut être attribuée à un autre participant.

Dès que le nombre maximal de participants est atteint, les inscriptions sont clôturées. Perfectis formations peut proposer un report sur une autre date ou une inscription sur liste d'attente.

Article 4 – Tarifs, facturation et modalités de règlement

Les tarifs des formations sont exprimés en euros et précisés sur les devis, conventions et fiches programme. Les prix s'entendent nets de taxe, PERFECTIS FORMATIONS bénéficiant de l'exonération de TVA prévue à l'article 261-4-4° du Code général des impôts.

La facturation est établie conformément aux termes de la convention. Le règlement s'effectue par virement ou chèque, comme précisé dans l'article 3.

Article 5 – Conditions d'annulation, de report et de remboursement

- Pour les formations

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

Compte tenu des engagements pris par l'organisme de formation et des frais engagés, il s'applique ce qui suit :

- Plus de 2 mois avant la formation : aucune pénalité.
- Entre 1 et 2 mois avant : facturation de 50% du coût total.
- Moins d'1 mois avant : facturation de 100% du coût total (non remboursable, non prise en charge par le Fafcea/Opco).

Toute formation commencée ou toute absence est due à 100%.

Report de formation

Toute demande de report doit être formulée par écrit au plus tard 20 jours ouvrés avant le début de la formation. Passé ce délai, les conditions d'annulation ci-dessus s'appliquent.

Cas d'annulation de notre fait

PERFECTIS FORMATIONS se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage avant la date prévue et dans un délai raisonnable si le nombre de participants est insuffisant pour la bonne qualité pédagogique de la formation. Le cas échéant, les inscrits pourront reporter leur inscription sur une autre session ou demander un remboursement, qui sera alors total.

- Pour les cours en ligne - Annulation et remboursement

Toute commande de cours en ligne est ferme et définitive.

À compter de la mise à disposition des contenus (accès à la plateforme, lien de connexion, supports, etc.), aucun remboursement ne sera effectué, quel qu'en soit le motif, sauf obligation légale contraire. Le Client est responsable de son matériel et de sa connexion ; les difficultés techniques de son côté ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

- Pour les séances de coachings - Annulation et remboursement

Toute séance de coaching réservée et réglée est due.

En cas d'annulation ou d'absence du Client, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation du fait du Prestataire, une nouvelle date sera proposée ou, à défaut, un avoir ou un remboursement de la séance concernée.

Article 6 – Droit de rétractation

Pour laisser au stagiaire et au Client un temps de réflexion suffisant avant le démarrage de la formation, PERFECTIS FORMATIONS s'efforce de prévoir un délai minimal de 10 jours calendaires entre la confirmation de l'inscription et le début de la session, lorsque cela est compatible avec les contraintes de calendrier. Lorsque le stagiaire ou le Client bénéficie d'un droit de rétractation légal, ce délai permet l'exercice de ce droit dans les conditions prévues par la réglementation. Dans ces situations, l'inscription n'est considérée comme définitivement acquise qu'à l'issue du délai de rétractation, en l'absence de désistement notifié par écrit.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques, contenus, méthodes, protocoles et outils remis ou présentés dans le cadre des formations, coaching, cours en ligne demeurent la propriété exclusive de PERFECTIS FORMATIONS ou de leurs auteurs. Toute reproduction, représentation, diffusion ou utilisation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable est strictement interdite.

Article 8 – Responsabilité

PERFECTIS FORMATIONS met tout en œuvre pour assurer la qualité et la conformité de ses formations. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages indirects ou immatériels tels que perte d'exploitation, perte de chiffre d'affaires ou préjudice commercial.

Chaque participant est responsable des dommages qu'il pourrait causer aux matériels, équipements ou locaux mis à sa disposition.

Article 9 – Réclamations et règlement des litiges

Toute réclamation peut être adressée par écrit à PERFECTIS FORMATIONS. Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

À défaut de solution amiable, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV relève de la compétence des tribunaux du ressort du siège social de PERFECTIS FORMATIONS, sauf dispositions légales impératives contraires.

Les réclamations font l'objet d'un enregistrement et sont prises en compte dans une démarche d'amélioration continue.

II. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE RGPD - DONNEES PERSONNELLES

PERFECTIS FORMATIONS collecte et traite des données personnelles dans le cadre des demandes d'informations, des inscriptions et du suivi des actions de formation.

Les informations recueillies sont utilisées pour :

- La gestion administrative, pédagogique, financière et commerciale des formations
- Le respect des obligations légales et réglementaires applicables aux organismes de formation
- Le suivi de la relation avec les Clients et Stagiaires (convocations, attestations, facturation, communications liées aux prestations)
- Le cas échéant, l'envoi d'informations sur l'offre de formation de PERFECTIS FORMATIONS (prospection professionnelle)

Les traitements reposent sur l'exécution du contrat de formation, le respect des obligations légales et l'intérêt légitime de PERFECTIS FORMATIONS. Les données sont destinées aux personnes habilitées au sein de PERFECTIS FORMATIONS, ainsi qu'aux partenaires et organismes financeurs strictement impliqués dans la gestion des dossiers. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des prestations, augmentée des délais légaux de prescription applicables.

Chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, ainsi que, lorsque la loi l'autorise, d'un droit à la portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande : **perfectis.formations@gmail.com**.

En cas de difficulté non résolue, la personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la **CNIL**.